

Maternelle 2025-2026

Règlement de l'école Saint Georges destiné aux parents

OUVERTURE DE L'ÉCOLE - HORAIRES

L'école est ouverte et un personnel d'accueil est présent les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon le calendrier établi.

Les entrées et sorties se font par la porte vitrée de l'école. Merci de bien respecter les horaires et d'éviter tout retard.

Les entrées : **Le matin**

Vos enfants seront accueillis à la porte vitrée de l'accueil de l'école **entre 8H15 et 8H30 précises**.

Il est interdit de rentrer dans les classes dès la PS.

A 8h30 la classe commence, l'école ferme ses portes.

Si vous arrivez en retard avec votre enfant, une surveillante l'accompagnera en classe.

L'après-midi

L'école recommence à 13h00. L'accueil des externes se fait de **12h45 à 13h00** à la porte vitrée.

Les sorties :

A l'heure du déjeuner, les enfants sortent à 11h30.

Le soir, à **16h pour la PS, 16h05 pour la MS, 16h10 pour la MS/GS et 16h15 pour la GS**. Si les parents ne viennent pas chercher leur enfant eux-mêmes, les noms des personnes habilitées à le faire devront **impérativement** nous être signalés dans le cahier de correspondance et une pièce d'identité sera demandée.

RETARDS

Pensez toujours à nous prévenir le matin avant 9H00 par téléphone ou via Ecoledirecte et en cours de journée si vous pensez être en retard le soir, nous pourrions rassurer votre enfant qui vous attend impatiemment.

Lors des entrées et sorties, la vigilance du personnel est indispensable. Si vous souhaitez échanger, il vous est demandé de prendre rendez-vous en utilisant le cahier de correspondance ou Ecoledirecte.

Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'école.

SANTÉ

Les enfants malades doivent rester à la maison. Prévenir l'école le matin même **avant 9H00**, par téléphone ou sur Ecoledirecte. Au retour de l'enfant, fournir un mot d'excuse ou un certificat médical. Veillez à ne remettre en classe qu'un enfant bien rétabli. (Nous n'avons ni personnel soignant, ni infirmerie) **Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors du temps scolaire.**

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf en cas de maladie chronique, comme l'asthme. Il sera obligatoire de constituer un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé), document officiel complété par le médecin traitant, les parents et l'école, et de nous confier le traitement nécessaire **en double exemplaire**.

Tout enfant inscrit doit avoir reçu les vaccinations obligatoires.

Tout élève participe à toutes les activités proposées. Un certificat médical sera nécessaire en cas de dispense d'activités sportives.

SITUATION D'URGENCE

Afin que l'école puisse vous joindre en cas de maladie ou d'accident survenu à votre enfant, remplissez très soigneusement les feuilles de renseignements qui vous seront remises à la rentrée. **Nous indiquer par écrit les coordonnées des personnes qui pourront venir chercher votre enfant en cas d'indisponibilité vous concernant.**

ASSURANCE

Tout élève de l'établissement est obligatoirement inscrit à la Mutuelle St Christophe, il est couvert tous les jours de l'année.

LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES auront lieu pendant la pause méridienne les mardis et jeudis en général à compter du 29 septembre 2025 jusqu'au 26 juin 2026. Elles peuvent être proposées par les enseignants si le besoin s'en fait sentir.

GARDERIE

Les enfants sont accueillis entre 16h15 et 17h45 sous réserve d'une attitude appropriée. Les enfants doivent apporter un goûter.

Il doit être approprié et en quantité raisonnable : pas d'aliments salés, pas de bonbons ni de boissons sucrées. **Le pain et le chocolat, les compotes ou les fruits et l'eau dans une gourde sont vivement recommandés.**

En cas de retard après 17h45, merci de nous prévenir par téléphone. Si les retards sont répétés, l'enfant ne sera plus admis à la garderie. En maternelle, il est possible de venir chercher l'enfant à partir de **17h30**. Nous transmettrons obligatoirement le numéro de téléphone portable de la personne venant chercher votre enfant. **Une demande de garderie exceptionnelle se fait par écrit sur le cahier de correspondance ou sur Ecoledirecte à l'attention du chef d'établissement et sera facturée. Il n'y a pas de garderie les veilles de vacances mais les ateliers sont maintenus.**

ATELIERS Judo, Danse et Anglais :

à **17H30** ⇒ sortie des élèves de GS au **petit portail**, inscrits à l'atelier d'anglais du **lundi**

à **17H45** ⇒ sortie des élèves de PS et MS à la **porte vitrée** inscrits à l'atelier danse du **lundi**

à **17H45** ⇒ sortie des élèves de GS à la **porte vitrée** inscrits à l'atelier danse du **jeudi**

à **17h45** ⇒ sortie des élèves à la **porte vitrée** inscrits à l'atelier judo du **vendredi**

Les enfants inscrits aux ateliers ne doivent pas être en même temps inscrits à la garderie

CANTINE : C'est un service rendu aux parents ne pouvant pas faire déjeuner leur enfant à la maison. Les élèves accueillis **doivent respecter les règles de bonne tenue**. Il est interdit de jouer avec la nourriture. Si un enfant se voyait être une gêne pour le bon fonctionnement, il se verrait exclu, ponctuellement ou définitivement après avertissement. **En cas d'allergie alimentaire, un PAI doit être établi entre la famille et l'école.**

Aucun régime ni dérogation alimentaire ne peuvent être assurés (voir le règlement restauration détaillé)

Une demande de cantine exceptionnelle doit se faire par écrit dans le cahier de correspondance ou sur Ecoledirecte à l'attention du chef d'établissement et sera facturée.

COMPORTEMENT

Il est strictement interdit de courir dans les couloirs et escaliers de l'établissement.

La montée en classe doit se faire en silence et les élèves doivent être rangés.

Les déplacements dans les couloirs durant la journée doivent se faire en silence.

Chaque enfant est accueilli dans un climat que nous souhaitons épanouissant. La politesse, la bienveillance et le respect de l'autre sont des valeurs qui nous importent.

En cas de problème persistant au niveau du comportement ou du non-respect de ce règlement, des sanctions seront prises et les parents seront invités à rencontrer les enseignants ainsi que le chef d'établissement. Elles prendront la forme d'une exclusion temporaire voire définitive après avertissement.

ORGANISATION PRATIQUE

Un petit sac à dos ou un cartable est demandé afin de ranger le cahier de correspondance qui fait le lien entre les parents et l'école. **Quelques circulaires y sont remises à vos enfants. Prenez soin de le vérifier TOUS LES SOIRS, de lire les circulaires, de les signer et de les retourner dès le lendemain si possible. De nombreuses informations peuvent aussi être affichées à l'entrée de l'école ou transmises par Ecoledirecte.**

Merci de vous connecter quotidiennement à Ecoledirecte.

Les jouets et objets personnels, y compris bijoux et parapluies, les traceurs ne sont pas autorisés ; cela entraînant disputes, perte, dégradation...

Sont admis : les livres qui seront lus en classe, les CD (après accord de l'enseignante), les peluches et "doudous" (sauf en GS).

De l'eau est proposée en classe. Toutes les sucreries, telles que bonbons, chewing-gum, pâtisseries, canettes sont interdites.

Pour les goûters d'anniversaires, seuls les gâteaux industriels sont autorisés.

TENUE VESTIMENTAIRE

Une tenue correcte est exigée : maillots de football, mini-shorts et mini-jupes, crop-tops interdits, joggings autorisés uniquement les jours de sport. Les tatouages éphémères et le vernis à ongles sont interdits. Tout enfant ayant les cheveux longs doit les attacher. **Veillez à vérifier régulièrement la chevelure de votre enfant et à nous signaler rapidement toute contamination.** Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. L'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de la détérioration d'un effet personnel.

EVEIL A LA FOI

Tous les élèves inscrits à l'école participent à une heure hebdomadaire d'Eveil à la Foi ainsi qu'aux célébrations proposées dans l'année.

NOS RENCONTRES

Vous serez conviés à différentes réunions ou fêtes afin de partager des moments de la vie scolaire : réunions avec les enseignants, séances de théâtre, invitations dans la classe, célébrations,.....

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

THEATRE

Un animateur du Théâtre de la Clarté vient tous les quinze jours dans les classes. Après une collaboration avec chaque enseignant, il propose, en présence de celui-ci, une séance d'activités théâtrales afin de mieux développer le langage, l'aisance face au groupe, la confiance en soi ainsi que d'autres objectifs pédagogiques en lien avec les projets des enseignants.

ANGLAIS

Une initiation est proposée par les enseignantes à partir de la GS.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Ces activités sont proposées par les enseignantes dès la PS.

De plus, un professeur organise des séances de d'EPS, une fois par semaine les jeudis et vendredis matin, en demi-groupes.

La séance dure 45' environ selon le niveau de classe. Prévoyez pour ce jour-là une tenue confortable pour votre enfant : un pantalon type jogging et des baskets sans lacets (ne porter ni jupe ni robe).

EVALUATION DES COMPETENCES DE L'ENFANT :

Un LSU (Livret Scolaire Unique) sera remis aux élèves de maternelle. 2 fois par an, en janvier et juin pour les classes de MS, MS/GS et GS et 1 fois en juin en PS ainsi qu'une synthèse des acquis scolaires en fin de GS.

Chaque famille doit avoir le souci de respecter le règlement comptable.

Le chef d'établissement reçoit sur rendez-vous, à prendre auprès du personnel de l'accueil ou sur Ecoledirecte.